



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 17 janvier 2023
PV N. 18

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir
PRESENTS : MM HALLOT JF – LATOUR M – TALABOT F
ABSENT : MM OSMAN C – GAUDY N

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

But ECLAIR (2^{ème} période) : Du 21/11/22 au 30/01/23

Il est rappelé aux clubs qu'il est **obligatoire d'avoir une feuille de match papier informatisée (sous peine d'amende)** à chaque rencontre à domicile au cas où il y aurait un dysfonctionnement de la tablette.

Dans le cadre des économies d'énergie, la ville de Limoges a décidé de passer les terrains en mode **demi éclairage pour les entraînements** de la semaine en direction des clubs de la ville et, ce à compter du **lundi 12 décembre**.

DEPARTEMENTAL 2

Il est à noter que les rencontres à domicile de l'équipe du CA Rilhac Rancon se joueront les dimanches après-midi.

DEPARTEMENTAL 4

Il est à noter que les rencontres à domicile de l'équipe du CA Rilhac Rancon se joueront les dimanches après-midi.

A noter aussi que les rencontres retour à domicile de l'équipe de l'ABBSJLC se joueront à Bellac au stade de Jolibois.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Les rencontres à domicile du club de l'ES Nouic-Mézières se joueront à Mézières s/Issoire au stade Maurice Brillhac.

- **Poule D** : Rencontre **USA Condat s/vienne 2 / US Veyrac 2** du 08/01/23.
Suite à la décision de la commission des litiges et contentieux en date du 11/01/23 donnant résultat acquis sur le terrain.
La commission,
 - Se conforme
 - Et enregistre le résultat :
 - **USA Condat s/vienne 2** : 4 (3 pts) / **US Veyrac 2** : 2 (0 pt).

DEPARTEMENTAL 5

- **Poule B** : Rencontre **SC Sereilhac 3 / AS St Jouvant 3** du 19/02/23.
En raison de la non disponibilité du terrain de Sereilhac pour cette rencontre (2 matches programmés), la commission décide de reporter le match au **dimanche 12 février à 15h à Sereilhac.**

Coupe de la Haute-Vienne : Finale le **SAMEDI 10 JUIN 2023.**

« En route pour Beaublanc »

Les clubs désireux recevoir les ½ finales de la coupe de la Haute-Vienne programmées les 17 et 18 mai (jeudi de l'ascension), et, ou les 20 et 21 mai (dates libres et sous réserve de modification), sont priés de se faire connaître auprès du district au plus tard le 31 mars 2023.

Cahier des charges d'organisation :

- Il sera demandé au club candidat, la non-utilisation du terrain de jeu au moins 48h avant le déroulement de la rencontre de la ½ finale.
- Posséder un terrain classé T5 au minimum.
- Sécurisation aux abords du terrain des véhicules en stationnement.
- Terrain homologué en éclairage pour une rencontre en nocturne.
- Infrastructure sportive fermée.

Candidature reçue : USECC.

- La rencontre **CA Rilhac Rancon / Limoges Foot** (tour de régularisation) se jouera le Mardi 31 janvier à 20 h après entente des 2 clubs.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- **1/16^{ème} Finale Coupe Haute-Vienne : 11 et 12 février.**
Tirage au sort avancé au mardi 24 janvier à 17h30.
- **1/8^{ème} finale Challenge des Réserves :** En raison des 4 rencontres des 1/16^{ème} non disputées les 14 et 15 janvier, la commission décale par conséquent les 1/8^{ème} de finale aux 11 et 12 février. **Tirage au sort le Lundi 6 février à 17 h 30.**

Challenge Georges Var : Le tirage au sort a été effectué.

Les rencontres se dérouleront les 4 et 5 février.

La commission enregistre l'engagement tardif du club de l'US Bujaleuf. Le club sera débité de la somme de 52,26 € pour frais d'engagement.

- **2^{ème} Tour Challenge du District « Marcel Pailler » : 4 et 5 février.**

Le Président

SISSAOUI Mounir

Le Secrétaire de séance,

LATOUR Marc